

PROSPECTUS

Le Collège Joliette, fondé en 1846 par l'honorable Barthélemy Joliette, avec l'approbation de S. G. Mgr I. Bourget, évêque de Montréal, est dirigé par les Clercs de St-Viateur.

L'enseignement est divisé en 3 cours :

I. COURS PRÉPARATOIRE comprenant 3 années : Préparatoire, Éléments, Syntaxe.

II. COURS COMMERCIAL comprenant 3 années : la classe de Lettres, celle d'Affaires et celle de Sciences.

III. COURS CLASSIQUE comprenant 6 années : Éléments et Syntaxe, Méthode et Versification, Belles-Lettres, Rhétorique, Philosophie (deux années).

Le COURS PRÉPARATOIRE, comme son nom l'indique, sert à la fois de préparation au cours commercial et au cours classique. Les matières du cours préparatoire sont distribuées de telle sorte que l'élève qui quitterait le collège après la Syntaxe, posséderait une instruction primaire complète. Si, au contraire, après avoir terminé avec un succès suffisant sa Syntaxe, l'élève se décide à poursuivre ses études, il est appelé à opter entre le cours commercial et le cours classique.

Un COURS COMMERCIAL COMPLET, comprenant les 3 classes nouvelles indiquées ci-dessus, a été inauguré en l'année 1883-1884. On peut s'assurer, par l'inspection du programme des études, que ce cours, entièrement nouveau, répond à toutes les exigences et ouvre au jeune homme qui l'aura complété avec fruit un accès certain à toutes les carrières commerciales, industrielles et administratives. Des diplômes, constatant le succès des élèves, leur seront délivrés après un examen subi devant un comité spécial présidé par le P. Directeur et composé du Préfet des études, de deux professeurs titulaires du cours et de deux laïques experts dans les affaires. Les Directeurs du Collège useront de leur influence pour faciliter aux jeunes gens diplômés l'obtention de positions avantageuses dans le commerce, l'industrie ou la finance.